

On peut démontrer la nécessité d'aborder de façon positive et modérée les complexes problèmes politiques et économiques, sans laquelle l'Assemblée générale ne pourra fonctionner efficacement et pourrait même ne pas survivre. Il suffit de citer l'exemple de l'attitude prise par certains membres de l'Assemblée à l'égard de ce que l'on appelle les puissances coloniales. J'ajoute en passant que ceux qui utilisent cette expression aux Nations Unies soustraient souvent à sa portée la plus grande puissance coloniale de toutes, celle qui exerce cette puissance de la façon la plus arbitraire et tyrannique, l'Union soviétique. Le vieux colonialisme est en voie de disparition, c'est inévitable. C'est même souhaitable si la chose se fait dans l'ordre. Raison de plus, par contre, pour que les pays qui ont encore des responsabilités directes envers des territoires non autonomes n'aient pas l'impression à l'Organisation des Nations Unies ou ailleurs qu'ils sont des oppresseurs qu'il faut priver arbitrairement de leurs droits ou même de leur réputation. La vérité, c'est que la plupart de ces pays ont été les principaux artisans de cette grande expérience du XX^e siècle qui consiste à faire prendre aux peuples qui n'en ont jamais eu, conscience de leur entité nationale et la direction de leurs affaires.

L'Assemblée des Nations Unies, monsieur l'Orateur, se trouve en présence d'un autre danger, qui est la tendance à oublier que, si l'organisation mondiale peut jouer et joue effectivement, à mon sens, un rôle indispensable, elle ne saurait se substituer aux politiques nationales de ses membres. Elle reflète ces politiques, elle influe sur elles, mais il lui arrive rarement d'y donner naissance. C'est une erreur, pour ne pas dire un danger, de prétendre le contraire ou de chercher à remplacer la nécessité de forger des politiques sages et constructives parmi ses amis par un débitage de lieux communs ronflants à l'Assemblée. Ainsi que le disait l'autre jour M. Dean Acheson: "Les Nations Unies ne peuvent fournir plus que ce nous y avons mis."

Erreur également que de s'en remettre aux Nations Unies seulement pour une région en particulier, ou une situation en particulier. Si les États se servent des Nations Unies quand ils le jugent utile et les méconnaissent quand ils y voient un instrument moins commode pour atteindre leurs fins, l'Organisation sera bien affaiblie et on pourra lui reprocher de n'être qu'un instrument de la politique de la puissance. Je ne prétends pas que cela se soit produit aux Nations Unies, mais je dis que nous devons veiller avec soin afin que la chose ne se produise pas.

Dernièrement, l'Assemblée a pris une mesure très importante en vérité en étendant ses fonctions au domaine de la sécurité après que le Conseil de sécurité fût devenu impuissant à cet égard par suite de l'exercice du veto. Je songe ici, naturellement, à la police qu'on a créée pour surveiller ou assurer une suspension d'armes. Je pense que la preuve est maintenant faite de la valeur immédiate de cette force qui compte maintenant, soit

dit en passant, environ 5,500 hommes au total, dont plus de 1,100 sont des Canadiens, du point de vue de l'état de crise qui en a provoqué l'établissement. Ce qui reste à prouver c'est, bien entendu, sa valeur permanente du point de vue du rétablissement de la paix dans cette région et d'une garantie de la sécurité là-bas. Je suis persuadé pour ma part qu'elle aura, à cet égard, une grande valeur, à condition qu'on reste conscient de ses insuffisances, que l'on songe surtout qu'il s'agit là d'un groupement bénévole dont l'action doit rester circonscrite par les termes de résolutions qui ne comportent que des sanctions morales et qui doivent, dans chaque cas, être adoptées aux deux tiers des voix de l'Assemblée. Malgré ces restrictions, cette police de l'ONU peut jouer un rôle important dans l'établissement de règlements politiques honorables et permanents en Palestine et dans la région de Suez.

Nous avons parlé de la possibilité d'en arriver à ce règlement avec des gouvernements amis depuis quelques semaines. Les États membres des Nations Unies semblent assez généralement persuadés que l'atmosphère actuelle, chargée de craintes et de soupçons, exacerbée par des conflits armés récents n'est pas telle, en ce moment, qu'on puisse en toute tranquillité procéder aux discussions et négociations indispensables à ce règlement. Il faut assurément en prendre notre parti. Si toutefois il faut donner le temps aux passions nées des combats de s'apaiser, cela ne veut pas dire que nous puissions nous payer le luxe d'attendre tranquillement que les choses se fassent toutes seules. Sans doute, il y a peut-être des raisons pour attendre. Mais rien ne saurait excuser l'indifférence ou les attermoissements indéfinis de la part des Nations Unies. L'ONU ne saurait échapper à ses responsabilités qui consistent à rendre la paix à la région, paix sans laquelle le cessez-le-feu n'aurait aucune valeur permanente.

En attendant que le climat politique du Moyen-Orient redevienne tel qu'il puisse être sérieusement question d'un règlement général de ces questions, il est indispensable, je pense, pour tous les pays de cette région, et, en vérité, pour nous tous, qu'on ne revienne pas à l'état de tension et de guerre sur les frontières. Il faut maintenir la sécurité; il faut même la garantir. Qu'on me permette de dire que pour arriver à ce résultat, l'influence salutaire qu'exerce actuellement dans le sens de la stabilité l'actuelle force internationale reste indispensable jusqu'au jour où pourra intervenir un règlement politique. Ce rôle stabilisateur essentiel pourra exiger la présence continue d'une force des Nations Unies sur la frontière israélo-égyptienne, voire, au moins provisoirement, dans le secteur de Gaza et, du consentement des États intéressés, le long des frontières entre Israël et les autres voisins arabes. Tout cela exigera sans doute l'adoption de nouvelles résolutions par l'Assemblée des Nations Unies.

Il me semble qu'une telle surveillance de la part des Nations Unies contribuerait à